



Pascal WILK

**Formations à la sécurité
Secourisme - Incendie - Hygiène - Sécurité -
Identification et management du risque - DUER**

EQUIPIER DE PREMIERE INTERVENTION

→ Références réglementaires

- ✓ Incendie :
Articles R4227-28, R4227-39, et
R4141-17 à R4141-20 du Code du
Travail.
- ✓ Formation à la sécurité :
Articles L4141-2, R4141-3 et R4141-
13 du Code du Travail.
- ✓ Recommandation :
Règle APSAD R6.

→ Pré-requis

- AVOIR SUIVI LE MODULE
«

→ Durée

- 0,5 jour.

→ Périodicité

- Exercices semestriels.

→ Nombre de participants

- 10 maximum.

→ Conditions matérielles

- Salle, tables et chaises,
- Mur clair pour projection,
- Tableau papier ou tableau
effaçable.

Equipements à mettre à disposition
par le client :

- Consignes de sécurité de
l'établissement.
- Emplacement extérieur permettant
l'utilisation des extincteurs à eau, et à
CO₂.

PUBLIC VISE

Travailleurs désignés par l'employeur dans le cadre de la consigne de sécurité incendie de l'établissement, pour intervenir avec les équipements de première intervention présents sur le site.

OBJECTIFS

- A la fin de la formation, le stagiaire doit être capable de prévenir les risques d'incendie et de mettre en œuvre les moyens mis à sa disposition pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu dans l'intérêt du sauvetage des travailleurs, en attendant l'arrivée des secours, en appliquant les consignes générales de sécurité.

PROGRAMME DE FORMATION

→ Enseignements théoriques

- Rappels des fondamentaux de la théorie du feu.
- Signalisation incendie et signalisation des risques.
- Présentation et maintenance des installations techniques de sécurité.
- Besoins en eau.
- Moyens d'extinction, appareils de lutte contre l'incendie.
- Procédés d'extinction.
- Organisation des secours dans l'établissement.
- Plans particuliers (le cas échéant : POI, PPI...).
- Principes d'évacuation dans l'établissement.
- Vidéos.

→ Enseignements Pratiques

- Alerte des secours.
- Application des consignes de sécurité de l'entreprise
- Manipulation dispositif de première intervention présent sur le site